

OUVERTURE DE L'APPEL A PROJETS SUR LES MATÉRIELS NECESSAIRES A LA REVOLUTION AGRICOLE

OBJECTIF

Favoriser la réduction de l'usage des intrants au travers de l'accompagnement d'investissement technologique, pour une agriculture française plus moderne et plus compétitive.

Quand ?

- ◆ Du 8 avril 2022
- ◆ Au 31 décembre 2023
- ◆ Règle du « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi »



Quoi ?

Dépenses éligibles :

- ◆ Dépenses immatérielles et investissements matériels

Dépenses inéligibles :

- ◆ Matériel d'occasion
- ◆ Matériel acheté en crédit-bail
- ◆ Les reprises de matériel
- ◆ La main d'œuvre
- ◆ Les investissements financés dans le cadre d'autres dispositifs



Qui ?

Filières :

- ◆ Toutes les filières agricoles



Comment ?

Dépenses :

- ◆ Exploitation agricole : de 2 000 € HT à 40 000 € HT par demande
- ◆ CUMA : de 2 000 € HT à 150 000 € HT

Taux d'aide :

- ◆ 20 % du coût HT : drones, matériels connectés et innovants, capteurs connectés
- ◆ 30 % du coût HT : certains matériels connectés innovants
- ◆ 40 % du coût HT : robots désherbeurs autonomes, innovation technique filière

Démarche :

- ◆ Une seule demande par déposant
- ◆ Documents à fournir : devis détaillés et chiffrés des investissements non signés et statuts de la société demandeuse pour les GAEC, EARL, SCEA

**MONTANT ENVELOPPE :
20 MILLIONS €**



EXEMPLES

Achat de stations météo connectées et OAD associés :

- ◆ Achat : 2 500 € HT
- ◆ Aide : 750 € (30%)
- ◆ Investissement : 1 750 €

Achat d'un robot désherbeur autonome :

- ◆ Achat : 70 000 € HT
- ◆ Aide : 16 000 € (40%) plafonné à 40 000 € de dépense
- ◆ Investissement : 54 000 €

Cliquer ici pour accéder à la
**liste détaillée des
matériels éligibles**

Cliquer ici pour déposer
**votre demande sur la
téléprocédure dédiée**